

Nous-même, lorsque nous voyageons à l'étranger, ce qui nous intéresse, évidemment, ce sont leurs réalisations culturelles. Quel est le souvenir que l'on garde de nos voyages, par exemple, en Italie? C'est évidemment leurs monuments historiques, les oeuvres d'art, et cetera. C'est ce qui donne, finalement, l'âme d'un pays.

Sans eux, la société est en déficit. Les gouvernements — et tout particulièrement le gouvernement fédéral — devraient tenir compte de cet aspect de notre déficit social lorsqu'ils établissent leurs priorités. Peut-être seraient-ils amenés à éviter aux arts et à la culture les coups du sabrage général auquel ils sont forcés de se livrer?

Je pense que nous avons autant besoin de culture que de pain et de l'air que nous respirons. Les artistes, les créateurs, ce sont finalement eux qui expriment le mieux l'âme d'un pays.

Honorables sénateurs, je m'arrête ici. Mais, après en avoir discuté avec mes collègues les sénateurs Corbin et Grafstein, il me semble qu'il y aurait lieu de créer un comité spécial du Sénat auquel on confierait le mandat de se pencher sur ces questions essentielles. L'automne prochain, il est tout à fait possible que nous vous propositions la création d'un tel comité, en faisant appel à quelques-uns de nos collègues de l'autre côté de la Chambre, car, en ces importantes matières, toute partisanerie doit être écartée.

Je regrette que notre estimé collègue, le sénateur Roux, qui est l'une des voix les plus autorisées que je puisse connaître dans ce domaine, ne soit pas avec nous aujourd'hui. J'espère qu'il aura l'occasion d'intervenir le plus rapidement sur cette interpellation de notre collègue, le sénateur Corbin.

Honorables sénateurs, je vous remercie de votre attention.

(Sur la motion du sénateur Hébert, le débat est ajourné.)

[Traduction]

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'AJOURNEMENT

Permission ayant été accordée de revenir aux avis de motion du gouvernement:

L'honorable B. Alasdair Graham (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat, et nonobstant l'alinéa 58(1)h du Règlement, je propose:

Que lorsque le Sénat s'ajourne aujourd'hui, ce soit jusqu'au mardi 11 juillet, à 20 heures.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

AGRICULTURE ET FORÊTS

AUTORISATION AU COMITÉ DE DÉPOSER SON RAPPORT FINAL SUR LA SÉCURITÉ AGRICOLE ET LES QUESTIONS DE SANTÉ LIÉES À L'AGRICULTURE

L'honorable Day Hays, conformément à l'avis donné le mercredi 21 juin 1995, propose:

Que, sans égard aux pratiques habituelles, si le Sénat ne siège pas lorsque le comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts aura terminé son rapport final sur son étude spéciale sur la sécurité agricole et les questions de santé liées à l'agriculture, le rapport puisse être déposé auprès du greffier du Sénat et qu'il soit considéré comme ayant été déposé devant cette Chambre.

(La motion est adoptée.)

BANQUE ET COMMERCE

AUTORISATION AU COMITÉ DE DÉPOSER SON RAPPORT PROVISOIRE SUR L'ÉTAT DU SYSTÈME FINANCIER CANADIEN

L'honorable John Sylvain, conformément à l'avis donné le 22 juin 1995, propose:

Que, sans égard aux pratiques habituelles, si au cours de la période d'ajournement estivale le Sénat ne siège pas lorsque le rapport provisoire du comité sénatorial permanent des banques et du commerce traitant de l'état du système financier canadien, et en particulier de la réforme législative de 1992, est terminé, le rapport peut être déposé auprès du greffier du Sénat et qu'il soit considéré comme ayant été présenté à cette Chambre.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne au mardi 11 juillet 1995, à 20 heures.)